



## Conseil Communautaire en date du vendredi 26 mai 2023

### Compte rendu de la séance

**L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mai, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Franceschi.**

**Membre en exercice : 40**

**Membres présents : 21**

**Abs : 14**

**Pouvoirs : 05**

Alessandrini Anthony ( Antisanti) - Angeli Paul (Pantheraccia) -Antonetti Jean-Marie (Piedicorti) - Bonifaci Jean-François (Aleria) – Bony Sarah (Aleria)- Bussetta Jean-Yves (Altiani)- Calendini Isabelle (Linguizzetta) - Casanova André (Aghione) - Castellani Jean-Charles (Canale di Verde) – Chessa Pascal (Tox)- Corona Jean (Aleria) -Dompietrini Pierre-François (Ampriani) - Franceschi Jean-Claude (Aleria) - Franceschi Valérie (Aleria) -Fratlicelli Ange (Aleria) – Giacobetti Xavier (Linguizzetta) -Giuganti Paul (Zuani) –Dominique Gozzi (Moita) - Grossi Christelle (Linguizzetta) Luciani Dominique (Aleria) Luigi Laure (Aleria) -

Marchetti Laurent (Zalana) - Mariani Marthe (Antisanti) - Maurizi Pancrace (Chiatra) - Medori Severin (Linguizzetta) – Mitridati Thérèse (Giuncaggio) – Noirault-Rossi Patricia (Linguizzetta), -Orsucci Christian (Tallone) –Palmieri Michel (Matra) – Paolacci Jean- Toussaint (Casevecchie) - Paoli Jean-François (Pianellu) – Pistoressi-Ramazzotti Jeanne (Aleria) - Pietri Filippi Ghislaine (Campi) – Ricciardi-Saez Célia (Aleria) - Pierre Rossi (Linguizzetta) - Santelli Jean-Baptiste (Pietra di Verde) – Taddei Laurence (Aleria)- Vanucci Bernard (Pietraserena) -Venturini Dominique (Aleria)

### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose la désignation de Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DÉSIGNE** Madame Pancrace MAURIZI comme secrétaire de séance

### **1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 14 avril**

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le compte rendu du conseil communautaire du 14 avril 2023.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte rendu tel qu'il lui a été présenté.**

## **2. Création de 4 emplois non permanents afin de répondre à un accroissement temporaire d'activité saisonnier du service de la collecte des déchets**

Le Président expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire, en prévision de l'augmentation de la population durant les mois de la saison touristique estivale, d'accroître les effectifs du service de collecte des ordures ménagères. Il demande à créer et pourvoir, à compter du 1er juin 2023, 4 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial pour une durée de travail hebdomadaire de service de 35 heures pour une durée maximale de 6 mois.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **3. Création de 4 emplois non permanents afin d'assumer des missions d'ambassadeurs de tri des biodéchets pour une période de 12 mois**

Le Président souligne l'importance et la nécessité d'accompagner la population sur le tri des biodéchets rendu obligatoire au 1er janvier 2024. Il est demandé au Conseil d'approuver la création de 4 emplois non permanents qui devront permettre de faire face au surcroît d'activité généré par cette mission, pour une période maximale de 12 mois.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **4. Demande de subvention portant sur le financement des coûts salariaux de trois ambassadeurs du tri des biodéchets pour une période de 12 mois**

Monsieur Jean-Claude Franceschi expose que les 4 emplois d'ambassadeurs de tri peuvent être subventionnés. Le Président propose au conseil de solliciter le soutien financier de l'ADEME à raison de 70%.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **5. Demande de subvention pour la réhabilitation des équipements sportifs du stade de Pedicorti di Gaggio**

Le Président rappelle que la commune de Pedicorti di Gaggio dispose sur son territoire d'une école qui accueille des enfants du village et des villages environnants.

La présence de cet établissement scolaire constitue un atout essentiel pour le maintien et l'installation d'une population jeune au sein d'un territoire à la ruralité affirmée. Un terrain de football et un court de tennis sont mis à la disposition de l'école depuis des années par l'Association de la Jeunesse Piedicortaise.

Cet équipement sportif, qui figure expressément dans les compétences optionnelles de notre EPCI, nécessite d'être réhabilité et aménagé afin de garantir aux enfants de l'école et, au-delà, aux habitants de la microrégion amenés à y pratiquer une activité sportive, de bonnes conditions d'utilisation.

Ces travaux ont été estimés à 147 940 € HT. La Communauté de communes souhaite solliciter la Collectivité de Corse à hauteur de 80% au titre du fonds école.

**Vote : Pour à l'unanimité**

## **6. Demande de subvention pour la réhabilitation du lavoir de Petraserana**

Monsieur Jean-Claude Franceschi rappelle la délibération du 17 septembre décidant de la réhabilitation du lavoir de la Commune de Petraserana.

Le coût de cette opération avait été estimé par un architecte du patrimoine à 213 196 € HT.

L'Office de l'Environnement de la Corse nous ayant demandé de revoir le chiffrage de la ricciata, l'opération a dû être modifiée afin de ne prendre en compte que la seule partie bâtie du lavoir sans ses accès empierrés.

Le Président propos au Conseil de valider le nouveau plan de financement permettant de solliciter le concours des partenaires financiers à hauteur de 80% pour un montant des travaux de 123 799,70 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **7. Fixation de la fiscalité GeMAPI pour l'année 2023**

Le président explique au Conseil la nécessité de voter chaque année le montant de la taxe GEMAPI. Il propose de conserver le montant de la GEMAPI à 5 € par habitant et d'arrêter le produit de cette taxe à 47 205€ pour l'année 2023.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **Questions diverses**

#### **Intervention :**

- Monsieur Jean-Claude Franceschi rapporte aux membres du conseil une synthèse du dossier qui sera présenté au conseil sur la gestion des om et notamment le tri des biodéchets, le ramassage en porte à porte, la gestion des gravats, la possibilité d'une internalisation complètes des missions et l'équilibre financier du service.

**L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19h13**